



RECEIVED

Mod DOC 19.01

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23160208***

4 DEC. 2023

Greffes

N° d'entreprise : 0427 732 188

Nom

(en entier) : **RENE DERULLIEUX ET FILS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **rue de l'Informatique, 3 - 4460 Grâce-Hollogne****Objet de l'acte : Pouvoirs**

Le Conseil d'administration décide des délégations de pouvoirs de représentation, de signatures et d'achats.

Le Conseil décide de déterminer deux groupes de personnes un groupe A et un groupe B, qui disposeront de certains pouvoirs dans la société.

Feront partie du groupe A :

- 1) Monsieur Bertrand Jardinot
demeurant à 1050 Bruxelles, Avenue Louise, 512/4
- 2) Monsieur Benoît Aerts
demeurant à 4053 Embourg, Rue Guillaume Legrand 14/21
- 3) Monsieur Nicolas Riboux
demeurant à 4000 Rocourt, Clos des Chardonnerets 21
- 4) Monsieur Steven Forthomme
demeurant à 4920 Aywaille, Rouge Thier 1E
- 5) Madame Nadia Greffe
demeurant à 4801 Stembert, Chemin de La Lande 4

Feront partie du groupe B :

- 1) Monsieur Olivier Müller
demeurant à 4000 Liège, Rue Eugène Ysaye, 8bte 051
- 2) Madame Marina Basilio
demeurant à 4347 Fexhe-Le-Haut-Clocher, Grand Route 476 B4
- 3) Madame Christine Piffet
demeurant à 4000 Liège, Rue Julien d'Andrimont 25/00

Le Conseil décide de déterminer les pouvoirs comme suit :

1. Représentation de la société dans les actes et en justice en ce compris le pouvoir d'assigner ou de conduire des compromis :

La seule signature de Monsieur Bertrand Jardinot ou de Monsieur Benoît Aerts.

2. Marchés, contrats de bail et tous autres contrats

Une signature du Groupe A.

3. Conclusion, transfert ou résiliation de toutes polices d'assurances

Une signature du groupe A ou deux signatures du groupe B.

4. Banques, Comptes Chèques Postaux

A) Opérations jusqu'à cent mille (100.000) €.

Une signature du Groupe A ou la seule signature de Madame Marina Basilio.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



B) Opérations de plus de Cent mille (100.000) €.

Deux signatures du Groupe A ou une signature du groupe A et la signature de Madame Marina Basilio.

C) Virement entre deux comptes bancaires de la société d'un montant illimité

Une signature du Groupe A ou la seule signature de Madame Marina Basilio.

5. Offres, adjudications

Sans limite de montant, une signature du Groupe A ou deux signatures du groupe B.

6. Achats

A) Achats couverts par une commande d'un client

Une signature du Groupe A ou du Groupe B.

B) Achats pour investissements

B.1. Jusqu'à cent mille (100.000) €

Une signature du Groupe A ou deux signatures du groupe B.

B.2. Au-dessus de cent mille (100.000) €

Une signature du groupe A.

C) Achats pour frais généraux

C.1. Jusqu'à douze mille cinq cents (12.500) €

Les achats journaliers normaux peuvent être effectués par une personne du Groupe A ou Groupe B.

C.2. Au-dessus de douze mille cinq cents (12.500) €

Une signature du Groupe A ou deux signatures du groupe B.

Messieurs Bertrand Jardinot, Benoît Aerts, Nicolas Riboux, Steven Forthomme, Olivier Müller et Mesdames Nadia Greffe, Marina Basilio, Christine Piffet acceptent ces délégations de pouvoirs.

Benoît Aerts

Administrateur délégué